

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 5 Avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

## DELIBERATION N° 5 : DOTATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2024. TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE.

### EXPOSE DU RAPPORTEUR

#### 1. Rappel des enjeux :

Par délibération en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a fixé une stratégie de résilience territoriale à l'horizon 2040. Celle-ci est structurée autour de 3 axes principaux :

- L'axe climatique : renaturation, opérations exemplaires biosourcées (*Ecole Condorcet*), cours d'école OASIS, aide au financement des récupérateurs d'eau etc.
- L'axe énergétique : plan de sobriété énergétique, Contrat de Performance Énergétique (*CPE*), définition d'une stratégie de réhabilitation des équipements publics etc.
- L'axe alimentaire : principalement basé sur le Plan d'Alimentation Territorial piloté par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Ces actions opérationnelles ont été approuvées et peuvent aujourd'hui être engagées pour l'année 2024/2025. La présente délibération vise à préciser le phasage opérationnel et le plan de financement.

#### 2. La résilience Climatique : « rafraîchir la ville » par la renaturation.

##### a. Les cours d'école OASIS : école Michelet et école La Fontaine.

#### Rappel du concept « OASIS » :

« Les cours Oasis sont pensées comme des îlots de fraîcheur, proposant un espace mieux partagé par tous et axé sur le bien-être des enfants. Les cours rénovées proposent des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Les nouveaux usages proposés souhaitent répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des adolescents de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature. »

.../...

Une première cour d'école (*école Michelet*) est en cours d'études (*confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre SLAP paysages et ITINERE (VRD)*). Une première concertation a été engagée avec Récréations Urbaines (*AMO financé par la CAPH*). Celle-ci se poursuit avec l'équipe de MOE et l'équipe enseignante et les écoliers pour affiner le projet. Les premières esquisses (*et chiffrage définitif*) sont prévues pour fin avril/début mai 2024. Les travaux sont programmés pour Juillet/Août 2024.

La seconde école (*La Fontaine*) fera l'objet du même travail. Celui-ci débutera à la rentrée 2024 pour des travaux en 2025.

Le coût d'opération prévisionnel des deux cours écoles est estimé à 530 000 € HT (*y compris frais de maîtrise d'œuvre et études diverses*).

#### **b. La renaturation de la friche de l'ancienne Piscine.**

Il s'agit dans un premier temps de mettre en valeur le site très paysager de l'ancienne piscine. Dans l'attente d'un projet concerté avec la population, il est proposé de démolir l'ancienne piscine et de renaturer le site.

- **Etape 1** : démolition en 2024.
- **Etape 2** : renaturation en 2024/2025.
- **Etape 3** : concertation avec la population sur le devenir du site.

Le coût d'opération prévisionnel est estimé à 125 000 € HT (*y compris frais de maîtrise d'œuvre*). Les travaux sont prévus pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2024.

#### **c. L'aménagement de la placette cité WERTH : renaturation et espace récréatif.**

Le lancement de l'opération d'aménagement de la placette de la cité Werth a fait l'objet d'une première délibération le 13 décembre 2023. Une première esquisse a été réalisée par un paysagiste qui servira de base pour une consultation avec les riverains.

Une consultation de maîtrise d'œuvre (*paysagiste/VRD*) fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024 permettra d'affiner le projet et une concertation sera engagée avec la population.

Le montant de l'opération a été ajusté : coût prévisionnel de l'opération est aujourd'hui estimé à 262 000 € HT. La Ville récupérera sur ce projet environ 45 000 € de TFPB (*Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties*) qui devrait être versée par le bailleur SIGH.

#### **d. La renaturation de l'îlot Moura.**

Dans le prolongement des actions engagées dans le cadre du NPNRU sur l'îlot Basly, il est proposé d'intervenir sur 8 immeubles dégradés (*démolition et renaturation*). Dans le même temps, après plusieurs années de maîtrise foncière, l'EPF procédera à la démolition d'un vaste tènement foncier à partir de septembre 2024 jusqu'à avril 2025. (*cf annexe 2*).

Le coût prévisionnel des travaux (*renaturation et démolition*) est estimé à 250 000 € HT. La fin des travaux de démolition est prévue pour décembre 2024.

### **3. Axe 2 : la résilience énergétique : vers une maîtrise des coûts de fonctionnement.**

La maîtrise énergétique est un enjeu fondamental sur les plans écologique et financier (*maintien de l'épargne de gestion corrélée à la capacité d'investissement*).

Des travaux à hauteur de plus de 300 000 € ont déjà été investis en 2023. La réalisation de ces travaux ont donné lieu à des économies de consommation particulièrement significatives (*-57 % pour l'avenue F. LEFEBVRE entre Janvier 2023 et Janvier 2024 ; -76 % pour la rue des roses cité APP sur la même période*). Il est proposé de poursuivre ces investissements sur l'année 2024/2025 avec une enveloppe budgétaire à hauteur de 600 000 € HT sur deux ans. Ces travaux sont subventionnables par la Dotation Politique de la Ville 2024 à hauteur de 80% (*cf tableau ci-dessous*).



**4. Le plan de financement des opérations.**

Il est proposé de flécher les subventions de la Dotation Politique de la Ville à hauteur de 80% sur les 5 opérations proposées ci-dessus (et à 66% pour l'opération d'aménagement de la placette de la cité Werth qui fera l'objet d'un financement complémentaire de SIGH dans le cadre de la TFPB).

Dotation Politique de la Ville 2024					
Opérations	Coût d'opération € HT	Montant de la subvention	%	Reste à charge Ville (+SIGH)	
TRANSITION ENERGETIQUE	Eclairage public (passage en LED)	600 000 €	480 000 €	80%	120 000 €
	Cours d'Ecole OASIS (X2)	530 000 €	424 000 €		106 000 €
TRANSITION ECOLOGIQUE	Renaturation placette cité WERTH	262 000 €	209 600 €	80%	52 400 €
	Renaturation îlot Moura (démolition et renaturation)	250 000 €	200 000 €		50 000 €
	Renaturation friche ancienne piscine (démolition et renaturation)	125 000 €	100 000 €	80%	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 767 000 €</b>	<b>1 413 600 €</b>		<b>353 400 €</b>	

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACTER** le lancement des 5 opérations citées précédemment : travaux d'éclairage public (LED), renaturation îlot Moura, renaturation friche de l'ancienne piscine, aménagement placette cité Werth et travaux de désimperméabilisation de deux cours d'école (cours OASIS) école Michelet et La Fontaine.
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble des marchés et actes nécessaires à la mise en oeuvre opérationnelle des opérations (lancement des marchés de maîtrise d'œuvre (MAPA), dépôt des Permis de démolir, déclarations préalables et lancement des marchés de travaux etc.).
- **D'INSCRIRE** les opérations au Budget Primitif 2024 et suivants.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

**DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.**

**S'est abstenu : Monsieur TONNEAU.**

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Le Maire,

A.L. TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le..... et de la publication le.....